

SCORE



Société de Commissaires aux Comptes Membre de la CRCC de
Poitiers – 17, Boulevard de Bretagne – 16000 Angoulême
Tél. 05 45 69 19 19 • Fax 05 45 68 60 58

MFR LA PERUSE

Le Bourg

16270 LA PERUSE

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

Exercice du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

MFR de la PERUSE

Le Bourg

16270 LA PERUSE

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Maison Familiale Rurale de La Péruse » relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2017**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

•Règles et principes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

•Présentation d'ensemble des comptes annuels

Nous nous sommes assurés de la concordance avec la comptabilité des informations données dans l'annexe.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Angoulême, le 7 Mars 2018

SCORE SARL
Société de Commissariat aux Comptes

Wilfried TERRIEN
Commissaire aux comptes

Annexe

« Description détaillée des responsabilités
du commissaire aux comptes »

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Exercice Du 01/01/2017

BILAN

Au 31/12/2017

ACTIF		Exercice : 2 017		Durée : 12 Mois		Exerc. : 2 016 12 Mois	
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	% ACTIF	NET	% ACTIF
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE							
A C T I F	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et développement						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	1 605 329	804 305	801 024	37	835 305	40
I	Terrains	3 387	609	2 778		2 778	
M	Constructions	1 346 641	610 659	735 983		786 494	
M	Instal. techniques, mat. et out. ind.	68 144	48 612	19 532		21 742	
O	Autres	157 080	144 426	12 654		20 834	
B	Immobilisations corporelles en cours	30 078		30 078		3 457	
I	Avances et acomptes						
L	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :	15 165		15 165	1	15 025	1
I	Participations	15 165		15 165		15 025	
S	Créances rattachées à des participations						
E	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	TOTAL I	1 620 494	804 305	816 189	38	850 331	41
A C T I F	STOCKS ET EN-COURS :	1 305		1 305		1 802	
	Matières premières et autres approv.	1 305		1 305		1 802	
	En-cours de productions: biens et services						
F	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
C	AVANCES ET ACPTEES VERSEES /COMMANDES	10 023		10 023		3 079	
I	CREANCES (3) :	168 230	11 450	156 780	7	149 853	7
R	Créances clients et cptes rattachés	142 090	11 450	130 641		144 065	
C	Autres	26 139		26 139		5 788	
U	Capital souscrit-appelé, non versé						
L	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :	634 312		634 312	29	621 756	30
A	Actions propres						
N	Autres titres	634 312		634 312		621 756	
T	DISPONIBILITES	547 059		547 059	25	455 392	22
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	9 688		9 688		10 610	1
C O R M E	TOTAL II	1 370 616	11 450	1 359 167	62	1 242 492	59
P G T U E L S	CHARGES A REPARTIR S/ PLUS. EXERC. (III)						
	PRIMES DE REMB. DES OBLIGATIONS (IV)						
	ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)						
	TOTAL GENERAL (I + II+ III + IV + V)	2 991 111	815 755	2 175 356	100	2 092 823	100
(1) Dont droit au bail							
(2) Dont à moins d'un an							
(3) Dont à plus d'un an							
(4) Dont à plus d'un an							

BILAN

Exercice Du 01/01/2017

Au 31/12/2017

PASSIF		Exercice : 2017 Durée: 12 Mois	% PASSIF	Exercice : 2016 Durée: 12 Mois	% PASSIF
C	CAPITAL (dont versé:				
A	PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT				
P	ECARTS DE REEVALUATION				
I	RESERVES				
T	Réserve légale				
A	Réserves statutaires ou contractuelles				
U P	Réserves réglementées				
X R	Autres				
O	REPORT A NOUVEAU	1 213 041	56	1 156 082	55
P	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	105 109	5	56 958	3
R	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	454 283	21	484 391	23
E	PROVISIONS REGLEMENTEES				
S					
	TOTAL I	1 772 433	81	1 697 432	81
P S	PROVISIONS POUR RISQUES				
R I					
O O	PROVISIONS POUR CHARGES	17 706	1	27 236	
V N					
I S	TOTAL II	17 706	1	27 236	
D	EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES				
E	AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES				
T	EMPR. ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	147 347	7	160 675	8
T	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	4 384		2 817	
E	AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
S	DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	30 928	1	16 040	1
(1)	DETTE FISCALES ET SOCIALES	60 982	3	56 635	3
	DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES				
	AUTRES DETTES				
C	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3)	141 577	7	131 987	6
O R					
M E	TOTAL III	385 217	18	368 155	18
P G					
T U					
E L	ECARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)				
S					
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	2 175 356	100	2 092 823	100
	(1) Dont à plus d'un an				
	Dont à moins d'un an				
	(2) Dont concours banc. courants et soldes créd. de banques				
	(3) Dont à plus d'un an				
	Dont à moins d'un an				

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice Du 01/01/2017

Au 31/12/2017

RUBRIQUES	Exerc.: 2 017 12 mois	Exerc.: 2 016 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	273 341	263 455
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	273 341	263 455
<i>Dont à l'exportation :</i>		
Reprise sur engagements à réaliser		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	480 427	428 250
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	33 583	28 136
Autres produits	1 006	263
TOTAL I	788 357	720 105
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
Achat de marchandises (a)		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements (a)	61 909	60 721
Variation de stock	497	- 682
Autres achats et charges externes (*)	222 162	218 741
Impôts, taxes et versements assimilés	15 035	10 978
Salaires et traitements	267 735	252 173
Charges sociales	92 270	87 500
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (b)	60 901	59 901
Sur immobilisations: dotations aux provisions		
Sur actif circulant: dotations aux provisions	3 866	4 115
Pour risques et charges: dotations aux provisions		2 629
Autres charges	1 406	6 796
TOTAL II	725 783	702 872
I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	62 574	17 233
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN :		
Bénéfice ou perte transférée III		
Perte ou bénéfice transféré IV		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes aux exercices antérieurs		

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice Du 01/01/2017

Au 31/12/2017

RUBRIQUES	Exerc.: 2 017 12 mois	Exerc.: 2 016 12 mois
PRODUITS FINANCIERS :		
De participations (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances actifs immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	19 230	15 919
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits net s/ cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	19 230	15 919
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	6 788	7 361
Différences négatives de change		
Charges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	6 788	7 361
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	12 443	8 558
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II +III -IV +V -VI)	75 016	25 791
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	30 107	31 257
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII	30 107	31 257
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	15	90
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VIII	15	90
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	30 092	31 167
Participations des Salariés aux Fruits de l'Expansion (IX)		
Impôts sur les Bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	837 695	767 282
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	732 586	710 323
BENEFICE OU PERTE	105 109	56 958
(3) Dont produits concernant les entreprises liées		
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées		

MFR LA PERUSE

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017,
dont le total est de 2 175 356 Euros
et au compte de résultat de l'exercice,
et dégageant un bénéfice de 105 109 Euros.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des dispositions du Plan Comptable Général aménagées par le Règlement ANC 2014-03, conformément aux principes comptables de base :

- image fidèle
- comparabilité
- continuité de l'exploitation
- régularité
- sincérité
- importance relative
- prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations Incorporelles & Corporelles

Les immobilisations incorporelles & corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et coûts directement attribuables).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon un plan d'amortissement spécifique, fonction de la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation.

Une provision pour dépréciation est constatée, lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations Financières

Les autres titres immobilisés ont été évalués au prix auquel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Une provision pour dépréciation est, le cas échéant, pratiquée pour ramener cette valeur à leur valeur d'inventaire.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré/premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu, sauf écart significatif.

Créances et Dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

MODIFICATIONS AFFECTANT LES COMPTES ANNUELS ET LES METHODES DE PRESENTATION

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les charges à payer inscrites dans les comptes de passif sont composées de :

- Les emprunts et dettes financières	168 €
- Fournisseurs : factures non parvenues	4 030 €
- Les dettes fiscales et sociales	13 420 €

Les produits à recevoir inscrits dans les comptes d'actif sont composés de :

- Autres créances	171 €
-------------------	-------

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 9 688 €.

Elles sont principalement constituées des cotisations, maintenance, assurances, publicités, abonnements versés d'avance, en conséquence les montants seront comptabilisés en charges au cours de l'exercice suivant.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 141 577 €.

Ils se rapportent essentiellement aux frais de scolarité, inscription, restauration & hébergement des élèves (montant total : 141 577 €), frais appelés en intégralité au mois de septembre N pour l'ensemble de l'année scolaire N/N+1. En conséquence, les montants seront comptabilisés en produits au cours de l'exercice suivant.

Autres informations :

Afin que le lecteur puisse porter un jugement avisé, les informations complémentaires suivantes sont données :

- Le montant global des rémunérations visées à l'article 20 de la loi du 23 Mai 2006 est de 46 645€ pour les deux directeurs.

- Les reprises des subventions d'investissements sont effectuées sur les mêmes durées et sur les mêmes rythmes que les amortissements des valeurs des immobilisations acquises au moyen des dites subventions.

- Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 280 € décomposés de la manière suivante :

 - + honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes : 2 280 €

 - + honoraires facturés au titre des conseils & prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 : néant.

MFR LA PERUSE

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU 31/12/2017

RUBRIQUES	CHARGES	PRODUITS
Charges/Produits d'exploitation	9 688	141 577
Charges/Produits financiers		
Charges/Produits exceptionnels		
TOTAL GENERAL	9 688	141 577

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS - EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

LIBELLE	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde en fin d'exercice
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	1 156 082	56 958		1 213 040
Résultat de l'exercice	56 958	105 109	56 958	105 109
<i>Fonds associatifs avec droit de reprise</i>				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur des biens non renouvelables	484 391		30 107	454 284
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAL GENERAL	1 697 431	162 067	87 065	1 772 433

Tableau des provisions pour risques et charges au 31/12/2017

Provisions	Valeur comptable début	Augmentations de l'exercice	Reprises	Virement	Valeur comptable fin
			Diminutions de l'exercice		
Provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques					
Provision pour travaux					
Provision pour projet associatif					
Provision pour indemnités de fin de carrière	27 236		9 530		17 706
Provisions pour dépréciation					
Sur immobilisations					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	11 312	3 866	3 728		11 450
Autres provisions					
TOTAL GENERAL	38 548	3 866	13 258	0	29 156

**ETAT DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS A LA CLOTURE DE
L'EXERCICE AU 31/12/17**

ETAT DES IMMOBILISATIONS	DEBUT	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN
Immobilisations incorporelles	2 778			2 778
Immobilisations corporelles	1 575 931	26 620		1 602 551
TOTAUX	1 578 709	26 620	0	1 605 329

ETAT DES AMORTISSEMENTS	DEBUT	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN
Immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations corporelles	743 404	60 901		804 305
TOTAUX	743 404	60 901	0	804 305